

RAPPORT N°03/4-36
Au Conseil Municipal

OBJET

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL**

L'exécution du Budget principal 2002 de la ville s'est soldée par le résultat de fonctionnement de l'exercice de 24 261 281,67 €.

Je vous propose d'affecter cet excédent à hauteur de :

* 15 029 034,30 € en section d'Investissement

(Article 1068 du Budget supplémentaire 2002)

* 9 232 247,37 € en section de Fonctionnement

(Article 002 du Budget supplémentaire 2002)



En second lieu, la liquidation du Budget annexe de l'assainissement donnera lieu à la reprise des résultats au budget Ville :

Je vous propose d'affecter le résultat d'exploitation s'élevant à 695 327,17 € à la section de fonctionnement du Budget Ville.

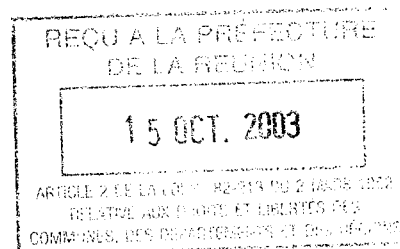
Conformément à l'instruction Budgétaire M 14, il appartient à l'assemblée délibérante de se prononcer sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

LE MAIRE

René-Paul VICTORIA



COMMUNE DE SAINT-DENIS

REPUBLIQUE FRANCAISE

DELIBERATION N° 03/4-36
du Conseil Municipal
en séance du mardi 30 septembre 2003

OBJET

**AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXERCICE 2002
BUDGET PRINCIPAL**

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu la Loi n° 82-213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, des Départements et des Régions, modifiée ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Sur le RAPPORT N° 03/4-36 du Maire ;

Vu le rapport de Monsieur Jean-Jacques MOREL, 1^{er} Adjoint au Maire, présenté au nom de la Commission Finances et Administration Générale ;

Sur l'avis de ladite Commission ;

**APRES EN AVOIR DELIBERE
A LA MAJORITE
(6 votes contre)**

ARTICLE 1

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2003 du résultat de l'exercice 2002 du Budget principal :

- * à la section d'Investissement à hauteur de 15 029 034,30 €,
- * à la section de Fonctionnement à hauteur de 9 232 247,37 €.

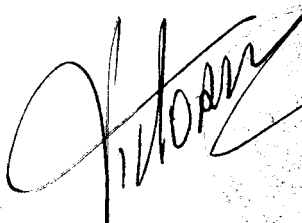
ARTICLE 2

Autorise l'affectation au Budget Supplémentaire 2003 du résultat de l'exercice 2003 du Budget annexe de l'assainissement :

- * à la section de Fonctionnement du Budget Ville à hauteur de 695 327,17 €.

Pour extrait certifié conforme,
Fait à Saint-Denis, le 8 OCT. 2003

LE MAIRE


René-Paul VICTORIA

